

1870-1871, à Laon

La municipalité et l'occupation allemande

La situation politique à Laon

Déclarée le 19 juillet, la guerre de 1870-1871 a son premier écho municipal, à Laon, le 26 juillet, avec la décision du conseil municipal, élu en 1865¹, d'affecter les crédits pour les prix scolaires à la caisse des blessés militaires et au comité d'assistance des familles ayant des enfants soldats. La guerre semble encore lointaine. D'ailleurs, les élections se déroulent comme prévu du 6 au 14 août, selon deux tours, alors que les défaites de l'armée française se succèdent en Alsace et Lorraine. Louis Vinchon, qui a été nommé maire par Napoléon III le 6 juillet 1863, à la place de Auguste de Beauvillé démissionnaire², puis le 26 août 1865³, le reste : il obtient le plus de suffrages, 1313 voix sur 2000 électeurs inscrits. André Tilorier et Frédéric Bréval, celui-ci nommé le 13 octobre 1868 à la place de Barthélémy Poupart décédé, demeurent adjoints alors qu'ils n'arrivent qu'en 8^e et 16^e positions pour les suffrages. Sur les 23 élus, neuf sont des hommes de loi, cinq « propriétaires », trois agriculteurs, deux commerçants, deux industriels, un artisan, un géomètre, un banquier. Tous de la bourgeoisie.

L'installation du conseil se réalise le 22 août, après accord du préfet : l'administration agit comme si la situation n'était pas préoccupante. Trois commissions sont mises en place ainsi que de coutume depuis 1848, finances et instruction publique, voirie, contentieux. Tous les élus doivent jurer « obéissance à la constitution et fidélité à l'empereur ».

Tout de même, les édiles conçoivent bientôt « les circonstances graves » et se préparent à un possible siège. Le 28 août, face à l'avancée allemande, la municipalité s'affirme pénétrée de ses devoirs civiques et, en conséquence, elle se dit résolue à se défendre contre tout coup de main adverse. Deux commissions spécifiques sont instituées : une au ravitaillement, une à la défense.

Ce dernier point est traditionnellement essentiel pour les villes du nord et de l'est de la France. Or, le 23 mai 1866, un décret impérial a déclassé la ville qui était jusqu'alors place de guerre⁴ et les fortifications ne sont plus entretenues. Les élus constatent que, face au « nécessaire établissement de redoutes et de batteries

1. Sous le Second Empire, par la loi du 5 mai 1855, les conseillers municipaux sont élus, pour cinq ans, au suffrage universel, au scrutin de liste. Le maire et les adjoints sont nommés par l'empereur ou le préfet. Ils peuvent être choisis hors du conseil municipal.

2. Arch. com. Laon, 1 K 67, élections municipales de 1855.

3. Arch. com. Laon, 1 D 28, délibération du conseil municipal, 11 octobre 1865.

4. Arch. com. Laon, 1 D 30, délibération du conseil municipal, 22 août 1870.

Conseil municipal Issu de l'élection de 1865	Conseil municipal Issu des élections des 6-7 et 13-14 août 1870	Age	Suffrages	Fonction	Adresse	Commission municipale
Vinchon	Vinchon Louis	49	1 313	Juge	Rue du Cloître	Maire
Tilonier	Tilonier André	48	786	Avocat	Rue Sérurier	Adjoint
Bréval	Bréval Frédéric	44	988	Notaire	Rue du Cloître	Adjoint
	Bazin Théodore	52	543	Industriel	Rue Saint-Martin	Voirie
De Beauvillé	de Beauvillé Auguste	74	784	Propriétaire	Rue Saint-Martin	Finances
Berthault	Berthault Charles	67	873	Juge	Rue du Cloître	Contentieux
	Bonnot Charles	51	548	Tanneur	Porte d'Ardon	Contentieux
Brazier Joseph	Brazier François	43	1 029	Agriculteur	Vaux	Voirie
	Caurette Adolphe	43	671	Avoué	Rue Sérurier	Contentieux
Charlier	Charlier Jules	54	856	Épicier	Rue des Casernes	Finances
	Chédeville Etienne	45	706	Propriétaire	Vaux	Voirie
Deprez	Deprez Cyrille	61	930	Géomètre	Rue Sérurier	Voirie
Ermant	Ermannt Antoine	70	1 002	Propriétaire	Rue Sainte-Geneviève	Contentieux
	Gauault Gaston	39	657	Avocat	Rue Sérurier	Contentieux
	Glatigny Jacques François	57	876	Propriétaire	Rue Sérurier	Finances
Hidé Charles						
Houssaye Edouard						
Lecat	Lecat-Turquin Jean-François	55	1 126	Agriculteur	Vaux	Voirie
	LeFèvre François	41	901	Banquier	Place de la Préfecture	Finances
Lennaire J-Paul	Leroux Henri	45	1 170	Avocat	Rue Sainte-Geneviève	Contentieux
Leroux	Lhomme Jules					
	Maqua Armant					
	Marcy Auguste	4	525	Commerçant	Rue Châtelaine	Voirie
	Maréchal J-Marie					
	Midelet Paul	43	478	Agriculteur	Vaux	Voirie
	Richard Louis	53	812	Notaire	Rue des Bouchers	Finances
	de Romance Antoine	51	1 160	Juge	Rue Saint-Martin	Contentieux
	De Sars Alphonse	66	1 253	Propriétaire	Rue Saint-Cyr	Finances

sur certains points du Plateau, et à la nécessaire garnison exercée, bien armée pour soutenir l’artillerie», «l’autorité militaire n’a pris aucune mesure». Il n’y a plus de garnison, hormis un bataillon de gardes mobiles de 2000 hommes de l’arrondissement, convoqués le 14 août, mal entraînés⁵, en formation, mal équipés, disposant d’une dizaine de vieux canons. C’est insuffisant. Alors elle conclut tout simplement, qu’elle doit se dégager de toute responsabilité. Quant au général de brigade Thérémin d’Hame⁶, commandant de la ville depuis le 20 août, il énonce, par lettre, les mesures à prendre pour mettre Laon en état de siège : fermeture des accès, avec en particulier des palissades et le creusement de fossés en travers des rampes d’Ardon et de Vaux. Dériosoire ! Le général Vinoy qui passe à Laon les 4 à 6 septembre n’agit pas et même reprend le détachement du génie qui venait d’arriver pour fortifier la ville⁷. C’est alors que le conseil municipal se déclare réuni en permanence⁸.

En ce qui concerne le ravitaillement, l’approvisionnement en farines est urgent. Mais on apprend que les boulangers ont des ressources pour un mois seulement, et que les meuniers sont à court car ils passent des marchés avec Paris et, qu’après la sécheresse de l’été, le manque d’eau ne permet pas de moudre de nouvelles farines⁹.

Les premiers Allemands, des uhlans, arrivent à Laon, par la rampe d’Ardon, le 7 septembre. Ils demandent sa reddition. Le lendemain, c’est l’ultimatum porté par le colonel von Alvensleben. Le 9, le duc de Mecklembourg reçoit la capitulation du général Thérémin d’Hame. Quand les 1 100 chasseurs mecklembourgeois entrent dans la ville, 26 tonnes de poudre contenue dans la poudrière de la citadelle explosent : Vaux et l’est du Plateau sont atteints¹⁰, 240 Français

5. Arch. dép. Aisne, Victor Dessain, Jean-Michel Schill, *Inventaire des archives communales de Laon, 1790-1945*, p. 123.

Alain Plessis, *De la fête impériale au Mur des Fédérés*, Paris, Seuil, 1979, p. 215. Le maréchal Niel, ministre de la Guerre, propose une réforme du service militaire. Alors qu’il était de sept ans pour la partie incorporée du contingent après tirage au sort, le service serait réduit à cinq ans pour un nombre d’appelés plus nombreux, afin de constituer une armée de réserve équivalente à l’active. Les hommes qui ne feraient pas de service formeraient une garde mobile astreinte à des périodes d’instruction, destinée à défendre les places fortes et les frontières. L’opposition des paysans, de la bourgeoisie et des républicains est telle que la réforme est très amputée : la loi du 14 janvier 1868 ne prévoit donc pas d’armée de réserve et décident que les gardes mobiles feront leur période en un lieu proche de leur domicile, comme les gardes nationaux.

6. Joseph Tyran, *Laon, ville militaire*, Cambrai, Nord Patrimoine, 1999, p. 74. Le général Thérémin d’Hame était en retraite depuis un an, à Bruyères, quand, le 18 août 1870, il est rappelé et nommé commandant de la Subdivision militaire de l’Aisne, poste qu’il avait occupé de 1867 à 1869.

7. Maximilien Melleville, *Le dernier chapitre de l’histoire de Laon. Récit de ce qui s’est passé dans cette ville et ses environs pendant la guerre de 1870-1871*, Laon, 1871, p. 23.

8. E. Robert, *Une ville envahie, journal d’un employé des domaines de Laon, août 1870 – mars 1871*, Abbeville, Refaux, 1889, p. 11.

9. Arch. com. Laon, 1 D 30, délibération du conseil municipal, 28 août 1870.

10. Lors de l’explosion, la caserne Hédouville a servi de rempart pour la ville haute et la cathédrale. Seuls les vitraux de la cathédrale ont souffert ; mais Etienne Midoux, futur conservateur du musée, en a recueilli soigneusement les morceaux et en a ainsi permis la restauration.

succombent, 30 Allemands. Le général Thérémin d'Hame est blessé à mort. Le duc de Mecklembourg, blessé également, multiplie les menaces. Il est calmé par le colonel plénipotentiaire von Alvensleben. L'armée allemande commence l'occupation de la ville en s'installant en désordre chez les habitants. L'Etat français républicain n'est plus représenté à Laon : le préfet Ferrand est fait prisonnier, le Trésorier payeur général est parti. Les ordres du Gouvernement de la Défense nationale arrivent via le nouveau préfet, Anatole de la Forge, installé à Saint-Quentin, et à partir du 18 octobre, via le préfet Félix Achard, installé au Nouvion-en-Thiérache.

Précisément, un décret du gouvernement de la Défense nationale du 20 septembre décide la dissolution du conseil municipal et, impose, à la place, une commission municipale composée des trois personnes ayant obtenu le plus de suffrages aux dernières élections : Louis Vinchon, président, Alphonse de Sars, vice-président, Henri Leroux, trésorier. Ceux-ci peuvent s'adoindre une ou plusieurs personnes prises dans le conseil ou ailleurs. Le but est-il de favoriser le remplacement des bonapartistes par des républicains, comme le dit Melleville ? A Laon, immédiatement, les trois responsables élargissent la commission aux autres conseillers récemment élus, pour accomplir les lourdes tâches dues à l'occupation¹¹. Le précédent conseil municipal est en fait reconduit. Toutefois, deux comités sont créés pour la circonstance et deviennent essentiels. Le comité pour le logement de la garnison ennemie réalise immédiatement des travaux à la caserne du Champ-Saint-Martin. Le comité des finances a un responsable, François Lefèvre, banquier, qui est assisté de Adolphe Caurette, Jules Charlier, Jacques-François Glatigny. François Lefèvre négocie un emprunt municipal de 50 000 F, à 5 % d'intérêt, remboursable en deux ans pour satisfaire les réquisitions considérables faites depuis le 9 septembre, et pour permettre «les dépenses onéreuses occasionnées par les logements militaires»¹². Devant la rareté du numéraire, il est aussi chargé de créer un papier-monnaie pour permettre les échanges. 30 000 F sont émis en 1 000 coupures de 5 F, 600 coupures de 25 F, 100 coupures de 50 F et 50 coupures de 100 F. La ville s'attribue un pouvoir régalien¹³.

Après la défaite de la dernière armée de province, celle du Nord, à Saint-Quentin le 19 janvier 1871, et l'armistice du 28 janvier, les préliminaires de paix sont signés le 26 février et ratifiés le 2 mars par l'Assemblée de Bordeaux à laquelle appartient Henri Leroux, déjà élu député de la circonscription de Laon en 1869¹⁴. La municipalité laonnaise soutient l'Assemblée et le chef du pouvoir exécutif, monarchistes, pacifistes. Ainsi, aussitôt le déclenchement de la Commune, qualifiée de «triste événement», elle vote à l'unanimité «son adhésion entière et son concours le plus dévoué» au gouvernement :

11. Arch. com. Laon, 1 D 30, délibération du conseil municipal, 13 octobre 1870.

12. Arch. com. Laon, 1 D 30, délibération du conseil municipal, 26 novembre 1870.

13. Arch. com. Laon, 1 D 30, délibération du conseil municipal, 24 octobre 1870.

14. Arch. com. Laon, 1 K 59, élections législatives 1857-1871.

« Profondément affligée et indignée des attaques criminelles dirigées par une partie de la population et par des agitateurs étrangers contre le gouvernement issu du suffrage universel, la municipalité proteste de toute son énergie contre ces attaques et en flétrit les auteurs ambitieux et les complices insensés. »¹⁵

Provinciale, petite ville-préfecture, sans industrie, occupée, Laon est aux antipodes de la réaction patriotique de la capitale !

Alors qu'il mène les dernières négociations avant le traité de paix de Francfort, par l'intermédiaire des ministres Jules Favre et Augustin Pouyer-Quertier, et qu'il est confronté à l'insurrection parisienne, le gouvernement de Thiers nomme en avril Louis Vinchon préfet provisoire de l'Aisne, installé à l'Ecole normale, face à la préfecture, puis il dissout la commission municipale le 19 avril, temporairement présidée par de Sars. Les élections locales se déroulent les 30 avril et 7 mai selon la loi du 5 mai 1855. Les 2000 électeurs sont répartis en deux sections. Il faut deux tours pour élire les 23 conseillers car il y a assez peu de votants. Vinchon, par exemple ne recueille que 810 voix, loin des 1313 précédemment. C'est ainsi pour tous¹⁶.

Le renouvellement des édiles est très limité : il n'y a que cinq nouveaux. Globalement, la composition sociale et socio-professionnelle est la même. Le 24 mai, le nouveau préfet de l'Aisne, Arnaud Audoy, installe la municipalité et, comme Laon est ville chef-lieu de département, il nomme le maire, Louis Vinchon, et les adjoints, Gaston Ganault et Jacques-François Glatigny¹⁷. Jules Charlier démissionne quelques jours plus tard mécontent que son coffre-fort, réquisitionné par les Allemands, lui soit rendu « maltraité » ; Charlier le refuse, même réparé, et exige son rachat par la ville. Négociant, âpre aux gains, plus soucieux de son intérêt que de celui de la ville, il menace d'intenter une action en justice¹⁸. D'autre part Vinchon ne reste pas premier magistrat de Laon longtemps ; aux élections législatives partielles, le 2 juillet, il échoue ; les électeurs lui préfèrent Gaston Ganault ; déçu, il démissionne :

« Le scrutin du 2 juillet m'a prouvé que je ne possédais plus aujourd'hui comme autrefois la confiance de la majorité de mes concitoyens. En présence de ce résultat auquel je ne m'attendais pas, j'ai cru devoir donner ma démission de maire. J'ai à cœur d'exprimer ma reconnaissance à ceux

15. Arch. com. Laon, 1 D 30, délibération du conseil municipal, 20 mars 1871

16. Arch. com. Laon, 1 D 30, délibération du conseil municipal, 8 mai 1871.

17. Arch. com. Laon, 1 D 30, délibération du conseil municipal, 24 mai 1871.

La loi du 14 avril 1871 établit l'élection du conseil municipal au suffrage universel pour les élections municipales et pour la désignation des maires et adjoints. Ceux des villes de plus de 20000 habitants et ceux des villes chefs-lieux de département et d'arrondissement sont nommés par décret.

18. Arch. com. Laon, 1 D 30, délibérations du conseil municipal, 20 mai et 1^{er} juillet 1871. La ville finit par lui racheter 230 F.

d'entre vous plus anciens dans le conseil municipal qui m'ont témoigné depuis plus de vingt ans une affectueuse sympathie dans l'accomplissement de mes devoirs comme conseiller, adjoint, maire. [...] Je les remercie de m'avoir si bien secondé dans ma mission qui n'a pas toujours été exempte de difficultés, de sacrifices et d'amertumes surtout pendant les tristes mois de l'invasion.»¹⁹

Son échec est-il dû à son caractère et à son action municipale de 1863 à 1870 comme l'affirment l'*Inventaire des Archives*²⁰ et Maximilien Melleville ? Les élections partielles pour la députation, une fois la paix définitive et la Commune écrasée, sont favorables aux Républicains. Or Vinchon a été nommé maire par Napoléon III, puis préfet et maire par des royalistes. Son échec a fondamentalement une raison politique. C'est d'ailleurs ce que dit de Sars à ses collègues après la lecture de la lettre de démission :

« L'incident électoral a un caractère exclusivement politique, tout à fait étranger aux considérations d'intérêt purement local. Le conseil exprime les regrets que leur coûte la résolution de Monsieur Vinchon, qui depuis un grand nombre d'années, et surtout pendant la guerre, a consacré au service de la municipalité le zèle le plus actif et un dévouement absolu. »²¹

Thiers nomme Jacques-François Glatigny maire de Laon, le 4 août. Louis Fauvelle et Adolphe Caurette deviennent adjoints. Berthault est écarté de cette fonction incompatible avec son état de juge. Glatigny, lors de son premier conseil, rappelle ses anciens services rendus à la mairie « violemment interrompus il y a près de 20 ans ». Il affirme son dévouement à sa ville natale et « au gouvernement de la République ». Il se présente ainsi fervent républicain, depuis toujours opposé à l'Empire. Il n'en oublie pas pour autant Louis Vinchon à qui il adresse ses regrets²².

Il le peut en effet car le dévouement de Louis Vinchon a été certain, lorsque premier magistrat, pendant les moments pénibles de 1870-1871, il a dû résoudre le paiement de l'indemnité de guerre, assurer le logement des troupes étrangères, régler les heurts entre la population et celles-ci.

19. Arch. com. Laon, 1 D 30, délibération du conseil municipal, 8 juillet 1871.

20. Arch. dép. Aisne, Victor Dessain, Jean-Michel Schill, *Inventaire des archives communales de Laon, 1790-1945*, p. 123. M. Melleville, *op. cit.*, p. 131, lui reproche de « refuser toute critique, d'éarter les gens intelligents, dévoués, de favoriser les capacités douteuses », « de désavouer en 1871 le régime qui l'a mis au pouvoir » avec « une distinction flatteuse ». L'opposition entre les deux hommes, pendant les années 1860, à propos de l'approvisionnement du Plateau en eau, a été violente. Elle explique sans doute ce jugement.

21. Arch. com. Laon, 1 D 30, délibération du conseil municipal, 8 juillet 1871.

22. Arch. com. Laon, 1 D 30, délibération du conseil municipal, 12 août 1871.

Maxime de Sars, dans *Huit cents ans de municipalité à Laon*, dit que Glatigny est fils de relieur, secrétaire de mairie en 1851, et que après le coup d'Etat il vit à Paris où il administre jusqu'en 1870 le « Journal du Palais ».

Conseil municipal issu de l'élection des 30 avril et 7 mai 1871	Age	Suffrages	Fonction	Adresse	Commission municipale
Vinchon Louis	50	810	Juge	Rue du Cloître	Maire
Ganault Gaston	40	681	Avocat	Rue Serurier	Adjoint : casernes
Glatigny Jacques-François	57	675	Propriétaire	Rue Serurier	Adjoint : finances
Berthault Charles	68	458	Juge	Rue du Cloître	
Bonnot Charles	52	544	Tanneur	Porte d'Ardon	Finances/Casernes
Brazier François	44	270	Agriculteur	Vaux	
Bréval Frédéric	45	399	Notaire	Rue du Cloître	Finances
Carlier Louis	50	192	Entrepreneur - travaux publics	Vaux	
Caurette Adolphe	44	495	Avoûé	Rue Serurier	Finances/Casernes
Charlier Jules	55	603	Épicier	Rue des Casernes	
Chédeville Etienne	46	358	Propriétaire	Vaux	
Deprez Cyrille	62	410	Géomètre	Rue Serurier	
Fauveille Louis	41	536	Médecin	Place de la Préfecture	Casernes
Harrant Louis-Antoine	47	320	Agriculteur	Ardon	
Houille Auguste	47	338	Agriculteur	Semilly	
Lecat-Turquin Jean-François	56	269	Agriculteur-propriétaire	Vaux	Finances
Lefèvre François	42	591	Banquier	Place de la Préfecture	Finances
Leroux Henri	46	619	Avocat	Rue Sainte-Geneviève	
Marcy Auguste	50	334	Commerçant	Rue Châtelaine	Finances
Midelet Paul	44	384	Agriculteur	Vaux	
Riveret Jean-Baptiste	36	338	Marchand de grains	Vaux	Finances
de Romance Antoine	52	699	Juge	Rue Saint-Martin	Casernes
de Sars Alphonse	67	756	Propriétaire	Rue Saint-Cyr	

Le conseil municipal face aux indemnités de guerre

La pression allemande est d'abord financière car l'occupant exige une contribution de guerre. Une ordonnance, promulguée le 22 octobre, du gouverneur général siégeant à Reims, le duc de Mecklemburg, reprise le 2 novembre par son successeur de Rosenberg-Gruszczynski, est transmise ce même jour à la municipalité par le préfet allemand à Laon, le baron de Landsberg. Sous peine de poursuites militaires, le canton de Laon doit verser l'équivalent des contributions normalement dues à l'Etat français pour l'année 1870 : soit 481 136 F, ou 40 114 F par mois. Cette somme sera répartie entre les contribuables par les maires, perçue par le maire du chef-lieu, et versée, le 6 décembre, puis le 6 janvier, à la caisse du département auprès du commissaire général de l'administration des contributions dans le gouvernement général de Reims, Pollhammer.

Louis Vinchon veut résister. Il refuse d'obéir car les impôts, plaide-t-il, servent à assurer les services publics. Ceux-ci sont interrompus, et donc les percevoir serait contraire au principe et l'Etat pourrait lui reprocher plus tard d'avoir usurpé ses droits²³. Ils ne peuvent non plus être perçus par la puissance envahissante, qui plus est aux dépens d'une population épuisée par les réquisitions. Leur perception est d'autre part inexécutable : la commune ne dispose pas de l'assiette pour l'établir. Ils ont déjà été payés par les contribuables. Enfin, accorder une commission de 3 % aux maires pour le recouvrement est incompatible avec les règles de la fonction d'élu. Louis Vinchon, François Lefèvre, Henri Leroux, Frédéric Bréval vont à Reims pour présenter verbalement leurs observations²⁴.

La protestation laonnoise est irrecevable. Il faut payer le plus tôt possible les 40 114 F pour éviter les violences militaires contre la population. Vinchon pense établir une taxe spéciale calculée sur le principal des quatre impôts directs. Il convoque les 21 plus imposés pour décider du mode de prélèvement. Les uns sont favorables à l'emprunt volontaire ; d'autres sont pour une taxe spéciale, un emprunt forcé, fondée sur les quatre contributions directes ; d'autres encore sont aussi pour l'emprunt, mais après avoir prélevé, sur les impôts directs, ce que l'Etat doit à la commune, comme le propose «L'indépendant» de Reims le 11 novembre. On décide de s'en remettre à une commission des finances de onze personnes²⁵, puis au vote d'une assemblée réunie selon les instructions gouvernementales²⁶. Finalement, une assemblée décide par 27 voix sur 39 votants l'emprunt forcé fondé sur les quatre contributions payables en 1870. La caisse municipale remboursera quand «l'administration française sera enfin rentrée dans la

23. Arch. com. Laon, 1 D 30, délibération du conseil municipal, 26 novembre 1870.

24. Arch. com. Laon, 1 D 30, délibération du conseil municipal, 8 novembre 1870.

25. Arch. com. Laon, 1 D 30, délibération du conseil municipal, 12 novembre 1870. La commission est composée du comité des finances et de Fauville, Fouquier, Lemaître, Magnier, Magrah, Melleville, Rome.

26. Arch. com. Laon, 4 H 21, affiche préfectorale sur la commission municipale, 3 octobre 1871. La commission peut disposer des fonds libres de la commune et imposer des centimes additionnels sur les quatre contributions directes. Pour le vote des contributions extraordinaires, elle doit convoquer en nombre égal à elle-même (23) les plus imposés au rôle de la commune.

liberté d'action». La commission est aussi chargée de la répartition équitable de cet emprunt qui, pour Charles Berthault est «préférable à l'impôt car le remboursement pourra être demandé à l'Etat»²⁷. Finalement, la perception se déroule en deux temps. D'abord, selon un emprunt volontaire auquel la municipalité demande de concourir car «chacun comprendra qu'il s'agit de la sécurité commune». Ensuite, si nécessaire, «si l'appel n'est pas compris», l'emprunt sera forcé. Les membres de la commission se partagent les quartiers pour recueillir les souscriptions²⁸.

Ces souscriptions s'élèvent à 85 716 F. Comme 27 000 F ont déjà été dépensés en décembre et janvier pour satisfaire des demandes prussiennes, en particulier des vins de Champagne, le solde disponible est de 58 716 F. Or les Prussiens réclament 120 342 F pour le dernier trimestre 1870, acceptent de déduire 29 308 F pour les livraisons de nourriture, donc réclament 90 924 F auxquels ils ajoutent quelque 60 000 F fixés pour l'indemnité de janvier, au lieu des 40 114 F, et une part, 9 975 F, des 100 000 F imposés aux dépens de l'arrondissement de Laon²⁹.

Début février, lors du débat municipal qui suit les exigences ennemis, Charles Berthault rejette tout paiement: confiant, il pense que «les conditions ne sont plus celles de novembre», et que, s'il y a représailles, avec «des notables emmenés en Prusse», «leur captivité ne sera pas de longue durée». Théodore Bazin est plus pessimiste: les Prussiens ne s'en tiendront pas là et saisiront partout pour une valeur supérieure, c'est-à-dire qu'ils pilleront. Le maire décide de faire valoir à l'autorité prussienne que la ville est épuisée par l'occupation. S'il essuie un refus, il convoquera les plus imposés. Son idée est de gagner du temps dans la perspective de la signature de la paix³⁰.

Impossible de gagner du temps, l'occupant est intransigeant. Il adresse un ultimatum: il faut payer l'intégralité de la contribution avant le 13 février à 11 heures, sinon les représailles militaires s'exerceront; 500 soldats enlèveront dans les magasins des marchandises destinées à la «Prusse». En outre, il y aura une amende de 5 % par jour de retard. Vinchon reconnaît qu'il faudra se soumettre car diverses communes du département ont subi les représailles. 60 171 F avec 29 815 F d'amendes et 9 975 F de participation départementale sont les sommes à verser sous peine des 5 % d'amende. Le maire encore proteste que l'on est en période d'armistice, que l'amende a été annoncée le 5 février et seulement dans «Le Moniteur» prussien. Rien n'y fait. Alors il reconnaît «qu'il n'est plus possible de résister davantage, [...] qu'il importe de soustraire les habitants à des violences [...] de nature à entraîner des désastres.»

Comme la souscription volontaire ne frappe que les personnes de bonne volonté, et que les indifférents, récalcitrants non en état de faire des sacrifices, refusent toujours, l'emprunt forcé apparaît préférable. Il est décidé de réunir les

27. Arch. com. Laon, 1 D 30, délibération du conseil municipal, 26 novembre 1870.

28. Arch. com. Laon, 1 D 30, délibération du conseil municipal, 28 novembre 1870.

29. Arch. com. Laon, 1 D 30, délibération du conseil municipal, 7 décembre 1870.

30. Arch. com. Laon, 1 D 30, délibération du conseil municipal, 7 février 1871.

plus imposés³¹. Le 16 février, l'assemblée se tient au Palais de justice car il y a une « nombreuse assistance » : 65 personnes. L'emprunt forcé fondé sur les quatre contributions directes est adopté par 34 voix contre 31, même si Louis Fauvelle demande de ne pas tenir compte des patentes suite au recul des affaires, même si Baillet ne voudrait garder que la contribution mobilière comme base.

Mais, le 17 février, « l'autorité prussienne » réclame déjà plus : l'indemnité pour février³². Vinchon, surpris, se rend à la préfecture allemande où il s'entend dire que celle de janvier était exigible le 12 février, qu'il y a donc amende de 5 % par jour de retard, que celle de février est exigible depuis le 15, autre retard et autre amende. La commission municipale se réunit aussitôt. La discussion est vive. Finalement, la patente est soustraite dans le calcul de l'emprunt forcé. Le recouvrement nécessitant plusieurs jours, le maire en appelle à ceux qui acceptent d'avancer les fonds. Or, des réticences se révèlent, en particulier venant de négociants qui arguent des réquisitions. On leur rétorque que les fournitures leur seront payées dès que possible, qu'elles ont été l'occasion de gain pour eux, et que l'emprunt évite la saisie de leurs marchandises³³.

L'occupant abuse des coups de force, mesquins parfois au regard des sommes réclamées. Fin janvier, lors de la capitulation de Paris, il a requis la fourniture de 45 sacs de farine destinés à la capitale, d'une valeur de 1980 F. La caisse départementale allemande sur ordre du gouverneur général de Reims refuse de les payer ou de les déduire de l'indemnité de guerre : il ne peut y avoir ce genre de remise³⁴.

Quand le baron de Landsberg réclame à nouveau les contributions de janvier (59 572 F) et février (60 171 F) avec amendes, le maire convoque la commission municipale d'urgence et s'offusque des prétentions allemandes. Celle de janvier a été payée le 16 février ; une quittance a été délivrée par le directeur de la caisse départementale. Vinchon laisse aller sa colère :

« Cette réclamation (pour janvier) constitue une erreur qui donne la preuve du désordre avec lequel les fonctionnaires prussiens dans leur empressement et leur rapacité s'acquittent de la perception. »

En outre, la commission municipale, le 18 février, a décidé de s'acquitter de la contribution de février grâce au supplément de l'emprunt forcé. Les amendes, quant à elles, sont jugées inacceptables : la municipalité n'a pas été avertie des indemnités à temps³⁵. Quoiqu'il en soit, il faut payer, pour le 4 mars à 10 heures, 49 832 F d'amendes. Vinchon porte réclamation au gouvernement de Reims. Il rappelle que le baron de Landsberg avait accepté de différer le versement pour janvier, et donc qu'il n'y avait pas lieu d'être pénalisé. L'imposition de février a

31. Arch. com. Laon, 1 D 30, délibération du conseil municipal, 13 février 1871.

32. Arch. com. Laon, 1 D 30, délibération du conseil municipal, 17 février 1871.

33. Arch. com. Laon, 1 D 30, délibération du conseil municipal, 24 février 1871.

34. Arch. com. Laon, 1 D 30, délibération du conseil municipal, 24 février 1871.

35. Arch. com. Laon, 1 D 30, délibération du conseil municipal, 28 février 1871.

été payée le 28 février, soit dans le courant du mois : « l'amende n'est qu'une nouvelle iniquité ». De toute façon, les conditions de paix sont ratifiées par l'Assemblée nationale et, dès le 4 mars, les décisions « aussi injustes que violentes » prises par l'occupant cesseront. C'est pourquoi la séance est ajournée au lendemain 9 heures pour prendre les mesures³⁶. On peut alors espérer car on apprend que deux maires de communes voisines arrêtés pour non paiement sont relâchés³⁷.

Espoir vain. Le baron de Landsberg notifie que « les impôts échus à la date de ratification du traité restent acquis au gouvernement allemand ». Il invite à verser immédiatement les 49 832,60 F à la caisse départementale, avant le 6 mars à 10 heures 30. Il brandit la menace de mesures « fâcheuses ». Stupéfaite, la commission municipale désigne quatre de ses membres, Louis Vinchon, Antoine de Romance, Charles Berthault, Henri Lefèvre, pour en déférer au gouvernement français, à Paris. Mais auparavant, le maire envoie une lettre sèche au préfet :

« La ville s'est acquittée intégralement de ses contributions avant le 1^{er} mars. Votre gouvernement n'a plus rien à réclamer. Les conditions de paix ratifiées par l'Assemblée nationale française vous ôtent le droit à toute autre contribution extraordinaire. Les amendes ne constituent pas l'impôt. Elles constituent une contribution extraordinaire, une réquisition en argent, qui aux termes du traité, article 4, et de la convention d'armistice, article 3, ne peut plus être perçue aujourd'hui. Votre gouvernement conteste ce point. Mais il s'agit d'un contrat formé entre deux puissances, et l'une des parties ne peut interpréter ce contrat, unilatéralement, à son profit. »

Il demande de surseoir à toute représailles « militaires » « odieuses », jusqu'à ce que le gouvernement français ait donné son interprétation du contrat³⁸.

Mais les Allemands insistent et même veulent percevoir une contribution pour mars. Le ministre de l'Intérieur Ernest Picart et le secrétaire d'Etat Calmont conseillent de céder devant la force et de leur envoyer la quittance et les pièces justifiant les menaces pour en réclamer la restitution à la paix. C'est au tour de Vinchon d'aller au ministère où les plaintes semblables s'accumulent. Face à l'attitude allemande, le ministère des Affaires étrangères rappelle, dans une lettre du 8 mars, que l'article 4 des préliminaires de paix précise que les Allemands s'abstiennent de toute réquisition et que le gouvernement français se charge de l'alimentation des troupes allemandes. L'article 3 de la convention d'armistice stipule que les contributions non réglées sont annulées et que celles déjà prélevées correspondent aux impôts d'Etat³⁹.

Tout cela n'empêche pas les « Prussiens » d'exiger 4 005 F, le coût des vivres apportés à la garnison allemande, enfermée dans la citadelle, en janvier,

36. Arch. com. Laon, 1 D 30, délibération du conseil municipal, 3 mars 1871.

37. Arch. com. Laon, 1 D 30, délibération du conseil municipal, 4 mars 1871.

38. Arch. com. Laon, 1 D 30, délibération du conseil municipal, 6 mars 1871.

39. Arch. com. Laon, 1 D 30, délibération du conseil municipal, 14 mars 1871.

lors de l'approche de l'Armée du Nord⁴⁰, et rendus à la ville aussitôt l'alerte passée. Le maire s'insurge contre « cette étrange réclamation ». Il proteste encore contre le solde de 58 288,58 F à verser pour le lendemain, solde établi par les Allemands entre ce qu'ils estiment être dû et ce qu'ils ont perçu⁴¹:

Dates	Versements	Impositions	amendes	remises
Du 20 décembre au 1 ^{er} février	26 413,19	120 342	4 696,44	836,94
10 février	71 153,00	60 171	2 786,47	1 417,29
13 février	29 815,25	60 171	14 176,20	376,03
17 février	60 000,00		10 027,55	1 805,73
28 février	58 365,85		36 120,60	
Total	245 747,29	240 684	67 786,26	4 434,39

En ajoutant les amendes aux impositions, la somme réclamée par les Allemands est de 308 470,26 F. En soustrayant les versements de la municipalité et les remises, soit 250 181,68 F, le solde est donc de 58 288,58 F.

Alors que Louis Vinchon allait tenter une dernière protestation à la préfecture contre l'interprétation allemande des préliminaires de paix, une dépêche du Ministre des finances Pouyer-Quertier, négociateur de la paix, dénoue la situation. Une nouvelle convention est signée entre les gouvernements pour préciser les articles. Les troupes allemandes doivent bien s'abstenir de toute contribution de guerre, de toute réquisition. L'impôt ne devait être perçu que jusqu'à la ratification du traité le 2 mars. Le versement des impôts en retard ne pourra plus être exigé et le compte de ceux versés antérieurement se fait entre les gouvernements. Il est convenu que l'impôt doit s'élever au 1/12 des contributions directes doublé pour représenter par compensation tous les impôts directs et indirects⁴².

Finalement, l'administration fiscale française se remet en place et communique à la municipalité le bilan des contributions. La part de Laon dans les contributions directes en 1870 a été de 111 777,88 F. En conséquence, le niveau de l'indemnité de guerre annuelle due était de 223 554,16 F, soit 18 629 F par mois, et donc 37 258 F pour janvier et pour février. La ville a versé 120 000 F pour ces deux mois. Ainsi, elle a payé en trop 82 742 F qui devraient lui être remboursés par l'Etat. Dès à présent, elle peut réclamer les sommes versées depuis le 26 février, 58 365,85 F⁴³.

40. Cette « Armée du Nord » est une des armées organisées en province par le gouvernement de la Défense nationale. Elle était commandée par le général Faidherbe, et a été arrêtée à Saint-Quentin, 19 janvier 1871.

41. Les sommes ne correspondent pas forcément avec celles énoncées lors des délibérations. Les amendes et les remises sont invérifiables. Les impositions sont dans l'ordre, 120 342 F pour les trois derniers mois de 1870, 60 171 F pour janvier, 60 171 F pour février. Le calcul des amendes est incertain : 14 176 F pour janvier, 36 120 F pour février. Mais d'après arch. com. Laon, 1 L 371, les versements effectués par la municipalité correspondent au compte de receveur établi d'après les quittances.

42. Arch. com. Laon, 1 D 30, délibération du conseil municipal, 14 mars 1871.

43. Arch. com. Laon, 1 D 30, délibération du conseil municipal, 17 mars 1871.

Les impositions sont très élevées et arbitraires. Les réquisitions le sont aussi, et plus vivement ressenties.

Les réquisitions allemandes

Officiellement, dans les documents administratifs, deux périodes sont distinguées : celle de la guerre ou « de l'invasion » du 9 septembre 1870 au 2 mars 1871, jour de la signature des préliminaires de paix, et celle de l'occupation du 2 mars au 23 octobre 1871.

Pendant l'invasion, les premiers à entrer à Laon, les chasseurs mecklembourgeois, sont remplacés par 830 soldats de l'infanterie prussienne du 14 septembre au 4 octobre, puis 1077 réservistes prussiens, âgés, peu combatifs, de la Landwehr jusqu'au 4 octobre. À cette date, les effectifs des deux corps se réduisent à 915 hommes, à 657 Prussiens le 14 novembre quand les dragons quittent la ville. D'autres détachements de la Landwehr arrivent : ils sont entre 765 et 793 jusqu'au 1^{er} février 1871. En février, il y en a 870.

L'occupation est globalement une période plus dure. Si les Prussiens sont 707 le 3 mars, l'arrivée des chasseurs saxons le 16 mars gonfle les effectifs démesurément à 3 645 soldats ennemis stationnés à Laon, ville de « 8 000 habitants » pour le maire⁴⁴. Les Prussiens partent rapidement, le 20 mars, mais il demeure tout de même 3 072 Saxons jusqu'au 26 avril, puis 2 550 du 26 avril au 9 juin, jour où l'infanterie et les dragons prussiens reviennent : ils sont alors 1 585. Ce n'est que le 30 juillet qu'ils se réduisent à 739, puis à quelque 450 bavarois fin septembre, ambulance comprise⁴⁵. L'occupation se termine le 24 octobre au matin. Les 11 derniers malades allemands sont évacués en novembre avec les 3 infirmiers et le docteur qui les accompagnent⁴⁶.

Les réquisitions sont les prestations en nature dues à l'armée d'occupation par la ville de Laon.

En premier lieu, le plus dur à subir pour les Laonnois est sans doute le logement des soldats chez les habitants. Il commence dès l'invasion et il se fait le 9 septembre, brutalement, selon la convenance des ennemis. Toutefois, le 11 octobre 1870, sûr d'une présence durable sur le sol de France, les Prussiens le règle-

44. Arch. com. Laon, 1 F 14 et 1 F 15, recensements de Laon en 1866 et 1872. La population normale, fixe, qui peut loger, est de 8751 habitants en 1866. Certains Laonnois ont quitté la ville début septembre 1870. C'est bien donc proche de 8 000. En 1872, elle est de 8 722.

45. Arch. com. Laon, 4 H 33 et 34, logement des troupes d'occupation, état de la répartition chez les habitants, 1871. À ces troupes en garnison à Laon s'ajoutent des troupes de passage dont il ne reste pas trace dans les archives.

Arch. com. Laon, 4 H 55, état des sommes dues pour le logement des troupes allemandes pendant l'invasion.

46. Arch. com. Laon, 4 H 12, ambulances militaires allemandes. Les ambulances allemandes sont situées, au début, au moment de l'invasion, à l'Ecole normale qui se trouve alors à l'angle de la rue et de la place de la préfecture, soit à l'angle des rues Paul Doumer et Signier actuels, face à l'entrée de la préfecture.

mentent. Le commandant von Kahlden annonce ses instructions par voie d'affiche. Son successeur Neumann, installé le 8 décembre, les reprend fidèlement le 1^{er} janvier 1871. Les soldats sont répartis, selon la taille de la maison, par groupe de 8 ou 6 en logement de 1^{ère} classe, ou groupe de 4 en logement de 2^e classe, ou en groupe de 2 en logement de 3^e classe. À «Laon», soit sur le Plateau, 735 ménages ont dû héberger des Allemands, 417 l'ont dû dans les faubourgs d'Ardon, Semilly, Vaux, Saint-Marcel, La Neuville⁴⁷.

Les soldats changent d'hôte tous les huit jours, à moins que celui-ci ne désire conserver les mêmes et en fasse la demande. La nourriture semble être la grande préoccupation. Elle est détaillée. Le demi-litre de vin quotidien, la viande, le pain, le tabac, le café sont fournis à la mairie ou à la caserne aux soldats qui les remettent aux logeurs. Ceux-ci doivent, au lever préparer le café en y ajoutant un peu d'eau de vie, à 8 heures «ajouter au pain du beurre, ou du fromage, ou de la viande froide». À midi, c'est la soupe avec viande et légumes, et le soir un morceau de viande froide L'habitant fournit donc, en plus du couchage, de la lumière et du chauffage, des légumes, du fromage, du beurre. Il peut se plaindre au commandant allemand si le soldat est récalcitrant⁴⁸.

Classe du logement	Nombre de logements
Laon	
1 ^{ère} classe	79 pour 8 soldats
1 ^{ère} classe	61 pour 6 soldats
2 ^e classe	220 pour 4 soldats
3 ^e classe	275 pour 2 soldats
Total	735 pour 2 628 soldats
Faubourgs	
1 ^{ère} classe	9 pour 8 soldats
1 ^{ère} classe	24 pour 6 soldats
2 ^e classe	69 pour 4 soldats
3 ^e classe	315 pour 2 soldats
Total	417 pour 1 122 soldats
Total pour la ville	1 152 pour 3 750 soldats logés

Pendant l'invasion, les édiles réussissent à éviter cette charge «à la population ouvrière». Mais après l'armistice, l'occupation s'amplifie avec «des troupes nombreuses qui passent à Laon par suite de leur évacuation». En mars, des chasseurs saxons s'ajoutent à la Landwehr prussienne. Les effectifs se montent à 3 600 hommes, un moment, trois fois plus que précédemment. En conséquence, il faut «recourir aux dernières catégories» pour recevoir les troupes de passage, mais ceux-ci sont dédommagés à hauteur de 1,85 F par jour, par soldat car le

47. Arch. com. Laon, 4H 33, logements des troupes d'occupation, et 1 F 15, recensement de 1872: il y a respectivement 1788, 401, 214, 60, 74, 106, 134 ménages à Laon, et aux faubourgs de Vaux, Ardon, Semilly, Leuilly, La Neuville, Saint-Marcel.

48. Arch. com. Laon, 4H 31, instructions allemandes, affiche du 1^{er} janvier 1871.

commandement allemand refuse pour ces troupes de passage le système établi pour la garnison. Il veut que les soldats trouvent la nourriture cuite chez les habitants qui fournissent donc tout⁴⁹:

Aliments	Valeur (en F)
Un demi-litre de vin	0,25
500 g de pain	0,20
Légumes	0,15
Eau de vie	0,10
500 g de viande	0,75
25 g de café	0,15
Beurre, graisse	0,10
Sucre	0,15
Coût total	1,85

En avril, la municipalité réagit alors qu'il y a 3072 Allemands à Laon. « Vu la charge pour les habitants logeant presque tous, sauf les plus pauvres », Vinchon en appelle au ministère pour une réduction des effectifs, qui sont « hors de proportion pour une population de 8 000 âmes », en installant « au besoin dans les communes rurales qui n'ont pas supporté la charge » jusque-là⁵⁰. Il n'hésite pas à demander des transferts en nommant des villages proches, d'accueil possible. Le départ d'une compagnie pour Anizy-le-Château, une pour Festieux, deux pour Cracy-sur-Serre, allégerait le Plateau.

Les faubourgs ne sont pas oubliés : mettre des soldats à Athies libérerait Vaux, en mettre à Presles libérerait Semilly, en mettre à Aulnois libérerait Saint-Marcel. La demande est acceptée par le commandant prussien qui décide de retirer cinq compagnies de « Laon » – le Plateau – aux dépens de Cerny, Molinchart, Laniscourt, Mons, Chivy-les-Etouvelles et Vaucelles. Le 26 avril, la garnison se réduit – quelque peu – à 2 550 hommes⁵¹.

Plus sûrement, la municipalité de Laon s'efforce de regrouper les occupants dans les casernes. Tout d'abord, à la caserne Saint-Martin où il est demandé au génie militaire de faire les réparations indispensables, et au ministère de la guerre d'expédier des couchages pour mille hommes, car il ne reste que « 300 matelas en état déplorable ». La réponse tarde sans doute, car le conseil municipal passe commande à Michel Marx, à Reims, de la fourniture de 300 lits, livrables moitié le 30 mai, moitié le 15 juin⁵². Il décide aussi la confection de

49. Arch. com. Laon, 1 D 30, délibération du conseil municipal, 14 mars 1871. Le dédommagement indiqué de 1,75 F est erroné. Sur les troupes de passage, il n'y a pas de compte. M. Melleville, *op. cit.*, pages 56, 85, 86, 123, parle de 3 bataillons de passage les 11-13 septembre, du 5^e de ligne prussien les 13 – 15 novembre, de 60 000 soldats (?) les 20-27 novembre, de 17 000 (?) le 26 mars.

50. Arch. com. Laon, 1 D 30, délibération du conseil municipal, 17 avril 1871. Les communes environnantes n'ont pas été épargnées par les réquisitions et les amendes.

51. Arch. com. Laon, 4H 35, casernement des troupes d'occupation, lettres du maire et du commandant allemand des 20 et 22 avril 1871.

52. Arch. com. Laon, 1 D 30, délibération du conseil municipal, 22 mai 1871.

Les troupes allemandes séjournant à Laon pendant l'invasion du 14 septembre 1870 au 2 mars 1871

(Arch. com. Laon, 4, H 124 H 33, H 34, 4 H 55)

	14 sept.	4-6 oct.	24-26 oct.	1 ^{er} nov.	5-6 nov.	8 nov.	14 nov.	18 nov.	21 nov.	27 nov.	1 ^{er} déc.	9 déc.	14 déc.	19 janv.	1 ^{er} fév.	2 mars
1 ^{er} bataillon Infanterie prussienne	830															
4 ^e bataillon Landwehr		721	657													
Musique du 17 ^e rég. dragons mecklemb.			15													
3 esc. 17 ^e rég. dragons mecklemb.	341	231	117													
Ambulance prussienne				12	Ecole Normale											
11 ^e esc. 17 ^e rég. dragons mecklemb.				142		131										
3 ^e Cie du génie							143					36				
3 ^e esc. 4 ^e régiment dragons Uhans																
2 ^e colonne parc d'artillerie								72								
Soldats convalescents												18				
Détach't 48 ^e régiment Landwehr (gare)													10			
Détach't 48 ^e rég't Artillerie Landwehr															18	
2 ^e Cie pionniers																95
Total des soldats ennemis à Laon	830	1077	903	801	826	833	657	800	693	765	783	775	793	878		

**Les troupes allemandes séjournant à Laon
pendant l'occupation du 2 mars 1871 au 23 octobre 1871**

Corps d'armée	3 mars	12 mars	16 mars	20 mars	26 avril	9 juin	30 juillet	20 sept.	26 sept.	23 oct.
48 ^e RI prussien Landwehr	460									
Détachement dragons prussiens	28									
Détachement gare, prussien	10									
Détachement génie	106									
Détachement poste, prussien	103									
108 ^e rég., chasseurs saxons		411	3022		2500					
1 ^{er} RI prussien						1341				
Esc. dragons prussiens						130				
44 ^e RI prussien							625			415
3 ^e RI bavarois										
Ambulance saxonne			50							
Ambulance prussienne							114 Santi- Martin			
Ambulance bavaroise										
	707	1118	3645	3072	2550	1585	739			415

300 traversins afin d'assurer au total le couchage de 600 hommes⁵³. Enfin, il insiste auprès de l'intendant militaire arrivé à Laon qui, début juillet, autorise l'achat de couchettes en fer que la ville rétrocèdera plus tard à l'Etat, à raison de 12 F par lit⁵⁴. Le 31 juillet, le conseil municipal remercie Ganault, Fauvelle, Glaigny, d'avoir rendu acceptable la caserne Saint-Martin pour une compagnie d'infanterie et quarante hommes de train d'équipage, en plus de « l'ambulance » déjà présente. Il veut loger aussi une deuxième compagnie d'infanterie, et aussi une batterie d'artillerie qui se trouve, au pied du Plateau, dans les faubourgs nord, de Vaux, Saint-Marcel, La Neuville. Il est aussi déterminé à y établir deux nouvelles cuisines pour que la garnison allemande y prenne ses repas à partir de mi-août. Ainsi, il pense faire en sorte de ne laisser loger chez les habitants que deux compagnies, et simplement pour le couchage, jusqu'en septembre. En effet, le génie doit restaurer la deuxième caserne, celle de la citadelle, « maltraitée par l'explosion du 9 septembre » 1870 et saccagée par les Allemands⁵⁵, qui devrait être prête entre le 15 et le 30 septembre⁵⁶. L'encasernement serait alors total et les Laonnois soulagés.

Le but est facilement atteint car la garnison diminue soudainement fin juillet. Le comte de Saint-Vallier, ministre plénipotentiaire, annonce début août la réduction des troupes allemandes dans l'Aisne, de 13 500 à 7 200 hommes, et, dit-il, triomphant : « face aux projets de l'Etat-Major allemand qui assignait toujours à Laon 2 700 soldats et 450 chevaux, mes réclamations énergiques ont amené une modification de ce plan qui ne tenait pas compte des ressources de la ville ». Effectivement, le 30 juillet, le nombre de Prussiens passe de 1 585 à 739. Il annonce en outre que les aménagements seront emboursés par l'Etat⁵⁷.

Ainsi, en réalité, mi-août, il ne doit plus y avoir de soldats logés chez les habitants à Laon. La caserne Saint-Martin suffit à la garnison.

Toutefois, pendant ces onze mois, une telle concentration de troupes de garnison, en contact direct avec une population vaincue, ne peut pas rester sans conflit avec les logeurs ou même avec la mairie.

Les exigences allemandes sont le fait du commandement quand il réclame, par exemple, un meilleur couchage, un lit pour chaque soldat, avec bois de lit, traversin, drap, couverture, dans des chambres fermant à clé, avec table et banc, et un local pour nettoyer les armes et les vêtements. Il rappelle en cela l'article 10 de la convention de paix⁵⁸.

53. Arch. com. Laon, 1 D 30, délibération du conseil municipal, 24 mai 1871.

54. Arch. com. Laon, 1 D 30, délibération du conseil municipal, 8 juillet 1871.

55. Le 31 janvier 1871, une compagnie de mineurs allemands arrive pour renverser les murs de la citadelle dans les fossés. Cela ne se produit pas, mais l'intérieur du bâtiment est saccagé.

56. Arch. com. Laon, 1 D 30, délibération du conseil municipal, 31 juillet 1871.

57. Arch. com. Laon, 1 D 30, délibération du conseil municipal, 12 août 1871, et 4 H 35, encasernement des troupes d'occupation, lettres du comte de Saint-Vallier au préfet du 5 août et du maire au comte du 6 août 1871.

58. Arch. com. Laon, 4 H 27, terrains militaires, mise à disposition des troupes d'occupation de champs de manœuvres, 27 avril 1871.

Les exigences des soldats eux-mêmes pour leur logement entraînent l'exaspération des habitants. Le pharmacien Philibert Dominé, début juin 1871, rapporte que les Prussiens en arrivant chez lui, dans la chambre occupée pendant les mois précédents par des Saxons, se plaignent qu'elle est trop petite, de la malpropreté, exigent des matelas, des couvertures nouvelles, et un supplément de viande et de légumes. Les Saxons, eux, s'étaient déclarés satisfaits. De même, le médecin-chef de l'hôpital dénonce que les huit soldats arrivés chez lui ont voulu s'installer dans la chambre de sa femme. Ailleurs, un sous-officier en état ivresse, depuis trois jours, menace la domestique qui le sert, jette à terre le mobilier, veut une autre chambre, exige la clé de la maison. Un quatrième plaignant avoue qu'il «a tremblé sur ses jambes» face à un capitaine «tellement fâché»⁵⁹. Melleville dit que les hommes de la Landwehr, au bon comportement initial, deviennent de plus en plus exigeants avec le temps et le «farniente». Les Prussiens semblent avoir donné, et ont laissé en conséquence dans la mémoire collective, un mauvais souvenir. Pourtant les Saxons aussi ont eu maille à partir avec leurs hôtes. L'épouse de Brazier, cultivateur à La Neuville, a pris un balai pour frapper un des trois chasseurs logés chez elle... Quelle est la cause de cette colère?... On peut classer, avec ces exemples d'indélicatesses allemandes, les pertes subies par l'aubergiste-cabaretier Froment, tenancier du célèbre «hôtel de La Hure»: il est reconnu de tous que l'hôtel «situé près de la place est resté constamment ouvert, a été bien plus envahi que les autres et que peu de Prussiens payaient leurs consommations»: ses frais reviennent donc à la collectivité⁶⁰.

Outre le logement, les réquisitions concernent «journellement» les animaux et le matériel, à tel point qu'une commission municipale spéciale est constituée en décembre 1870. Elle rassemble Glatigny, Brazier, Caurette, Midelet, Chédeville. Elle décide que la charge repose sur la collectivité et alloue à chaque propriétaire d'équipage utilisé par les Allemands une indemnité de 5 F par cheval et par jour⁶¹. C'est très élevé: un an plus tard, l'Etat calcule l'indemnité compensatrice à ce genre de réquisition sur une base 0,15 F⁶²!

Elles sont souvent l'occasion de dégradations, au coût certain, comme le coffre-fort du conseiller municipal Jules Charlier, réquisitionné, dégradé, et finalement racheté par la ville à Charlier au prix de 230 F. Fouquier d'Hérouel, cultivateur à Vaux doit, en mars 1871, faire sortir les bêtes de ses étables afin de les remplacer par 1 100 moutons destinés à l'armée allemande. Jusque-là, ces moutons répandus dans les champs dévoraient les blés et autres plantations qui commençaient à pousser. Entre deux maux!... D'ailleurs, quand les Français refusent une revendication, l'autorité prussienne trouve facilement une solution. Ainsi,

59. Arch. com. Laon, 4H 16, incidents survenus entre la population civile et les troupes d'occupation, 5 juin 1871.

60. Arch. com. Laon, 1 D 30, délibération du conseil municipal, 20 mai 1871.

61. Arch. com. Laon, 1 D 30, délibérations du conseil municipal, 23 décembre 1870 et 6 janvier 1871.

62. Arch. com. Laon, 4H 34, indemnisation du logement des troupes d'occupation, lettre du préfet Audoy au maire de Laon, 22 mai 1872.

quand «on ne fait pas droit à une réquisition de voitures, les soldats allemands vont les chercher dans les communes voisines». La solution est parfois accompagnée de destruction : à l'occasion d'une «réquisition de toile qui avait été refusée», ils ont déchiré des matelas, pris la toile et «la laine a été dispersée et gaspillée». L'attitude méprisante et violente du vainqueur se retrouve dans des faits anodins tel lors du passage d'une haute personnalité prussienne, le 14 mars, pour laquelle la garnison «s'est répandue dans les promenades et les jardins et ont enlevé une quantité considérable d'arbustes et de verdure pour décorer la gare». Les arbustes déterrés sont estimés à 243 F⁶³.

Les réquisitions portent aussi sur la mise à disposition des moyens réclamés par les Allemands pour s'entraîner, rester une puissante armée dominante!...

Le colonel von Hausen, commandant du 108^e régiment de chasseurs saxons, demande de mettre à disposition le bassin de natation d'Ardon trois jours par semaine pour cent hommes à la fois⁶⁴.

Il veut aussi et d'abord des terrains de manœuvres. Début avril 1871, Louis Vinchon lui en propose un près de l'hippodrome, en rappelant l'article 12 de la convention de paix du 11 mars et l'obligation d'indemnisation des propriétaires ou locataires des terrains⁶⁵. Les Allemands répondent, dans une querelle juridique sur les responsabilités et les coûts de l'occupation en invoquant l'article 10 : dans chaque ville où il y a un bataillon, les Français doivent laisser les établissements militaires à la disposition des troupes allemandes, en respectant le règlement prussien. Et, insistent-ils, si le maire craint les dégâts, qu'il donne un autre terrain⁶⁶; de toute façon, celui-ci est trop marécageux, ajoutent-ils; toutefois, le commandant réfléchit à la situation⁶⁷ et finalement accepte car, quelques jours plus tard, il fait savoir à la mairie que le terrain «au sud d'Athies» sera utilisé le 1^{er} mai pour le tir⁶⁸, puis à partir du 10 mai tous les après-midi. En novembre, après le départ des Allemands, les comptes d'indemnisation recensent pour Nottelet et Wattier, cultivateurs à Athies, 9 arbres abattus d'une valeur de 50 F (6 F le chêne, 4 F le peuplier, 5 F le frêne) et pour Chédeville, conseiller municipal, et Eloi 0,55 ha de sainfoin à 300 F l'hectare, soit un dû de 167,40 F.

Un deuxième terrain est proposé par le maire : le champ Saint-Martin. Il est refusé car jugé par les Allemands trop petit et non conforme pour les manœuvres de trois bataillons de chasseurs et «même pas pour un bataillon». Il faut un

63. Arch. com. Laon, 1 D 30, délibérations du conseil municipal, 14 mars 1871.

64. Arch. com. Laon, 4H27, bains mis à disposition des troupes d'occupation, lettre du 3 juillet 1871.

65. Arch. com. Laon, 4H27, terrains militaires mis à disposition des troupes d'occupation, lettre du 7 avril 1871.

66. Arch. com. Laon, 4H27, terrains militaires mis à disposition des troupes d'occupation, lettre du 8 avril 1871.

67. Arch. com. Laon, 4H27, terrains militaires mis à disposition des troupes d'occupation, lettre du 16 avril 1871.

68. Arch. com. Laon, 4H27, terrains militaires mis à disposition des troupes d'occupation, lettre du 25 avril 1871.

espace quatre fois plus grand⁶⁹, situé en direction de Soissons, peut-être près de Clacy où le premier bataillon a déjà son champ de manœuvre⁷⁰. Il faut une place de 800 pas carrés et que le maire « montre une attention spéciale à cette affaire » « puisque la question d'une semblable place est restée sans réponse »⁷¹. Alors l'accord se fait sur les terrains situés près de la ferme d'Avin, route de Molinchart. Un procès-verbal est établi avec l'architecte-voyer Coquebert qui constate :

« L'emplacement du champ de manœuvres a été délimité sur le terrain en notre présence par l'officier chargé des manœuvres. La surface de 25 hectares a paru insuffisante au commandant allemand ; elle a été portée à 30 ha. Le commandant du génie français s'est rendu sur les lieux et a trouvé que la surface primitivement fixée était déjà trop considérable eu égard à l'effectif des troupes allemandes, mais il n'est pas intervenu officiellement, n'ayant reçu aucun ordre. L'estimation de la récolte a été faite officieusement par Monsieur Deprez avec le concours de Monsieur Brazier qui s'est même chargé de la faire accepter par les propriétaires. »⁷²

Mais le maire tarde à nouveau – fait-il de la résistance ? – car trois semaines plus tard, il ne l'a toujours pas signé. Mécontents, les Saxons s'emparent des terrains envisagés. Les cultivateurs concernés (6 de La Neuville, 1 de Thierret, 1 de Loisy, 1 de Semilly) et menés par Joseph Brazier, ancien conseiller municipal, premier intéressé avec 5 parcelles étendues sur 11 ha 06, le signalent au maire et au préfet, en revendiquant l'indemnisation « car il en résulte pour eux un grand préjudice, soit par la privation de récolte, soit par la dépréciation de leurs propriétés ». Les 18 parcelles couvrent plus de 28 ha plantés en betteraves (6 ha 28), en avoine (7 ha 62), en sainfoin (6 ha 80), en seigle (0 ha 85), en blé de mars (0 ha 38), en orge (0 ha 11), en bois (6 ha 49), ou restés en labour (0 ha 11). La perte de récolte est évaluée à 10 521,43 F. Or « les troupes ont occupé le terrain pendant une dizaine de jours » s'exclame l'architecte⁷³ ! Un peu plus en réalité, mais peu de temps tout de même : les Saxons quittent Laon le 9 juin.

Finalement, combien la guerre a-t-elle coûté à la ville de Laon ?

Si l'on reprend les comptes administratifs de 1871 et 1872⁷⁴, les comptes financiers les plus significatifs sur le coût de la guerre, on peut en établir à peu

69. Arch. com. Laon, 4H27, terrains militaires mis à disposition des troupes d'occupation, lettre du 9 avril 1871.

70. Arch. com. Laon, 4H27, terrains militaires mis à disposition des troupes d'occupation, lettre du 20 avril 1871.

71. Arch. com. Laon, 4H27, terrains militaires mis à disposition des troupes d'occupation, lettre du 5 mai 1871.

72. Arch. com. Laon, 4H27, terrains militaires, mis à disposition des troupes d'occupation de champs de manœuvres, rapport de l'architecte-voyer du 22 juin 1872.

73. Arch. com. Laon, 4H27, terrains militaires mis à disposition des troupes d'occupation, lettre du 15 mai 1871.

74. Arch. com. Laon, 1L75, 1L76, budgets et comptes financiers de Laon, 1871, 1872.

Dépenses de guerre (en F)	1871	1872
1^{ère} période antérieure au 9 septembre 1870	4 536	2 664
Dépenses faites par la ville pour l'armée française	4 536	2 664
2^e période, l'invasion	552 584	86 636
Réquisitions en nature, en argent	306 199	86 612
Impôts versés aux Allemands	245 298	
Dépenses avancées pour les postes françaises	1 087	24
3^e période, l'occupation	50 931	27 134
Dépenses postérieures au 2 mars 1871 en exécution de la convention du 26 février	46 420	22 623
Rachat des couchettes et chalits, poêles aux Allemands par l'Etat français	4 511	4 511
Emploi des remboursements à recevoir de l'Etat pour les impôts payés aux Allemands	245 149	367 347
Emploi des 1ers fonds sur les 100 millions de dommages de guerre	222 774	101 337
Emploi de l'indemnité pour le logement des Allemands chez l'habitant		97 692
Intérêts des emprunts	20 000	20 000
Emplois des dons aux victimes de guerre	2 375	2 326
Total des dépenses	853 200	483 791

près le bilan. Les dépenses totales s'établissent à 1 336 981 F (853 200 + 483 781) quelque peu supérieure à l'évaluation faite par la municipalité pour l'invasion, 1 209 468 F, où sont totalisés réquisitions, indemnités, logement chez l'habitant, dommages⁷⁵. Les recettes concernant la guerre, enregistrées en 1871 et 1872, s'élèvent à 1 190 082 F (789 774 + 400 308). La ville semble assumer un déficit de 146 899 F. Il est relativement limité grâce à l'abandon fait à la caisse municipale par les habitants de leur indemnisation pour le logement des troupes de mars à octobre 1871, indemnisation de 145 992 F accordée par la loi du 22 mai 1872⁷⁶. C'est donc que les Laonnois n'ont pas perdu beaucoup pendant ces moments difficiles ! Cet acte de «patriotisme intelligent» selon le maire, doit permettre de réduire les emprunts et ainsi limiter les impositions extraordinaires⁷⁷.

75 Arch. com. Laon, 4 H 55, relevé des réquisitions et dommages causés à la ville de Laon pendant l'invasion.

76. Arch. com. Laon, 4 H 34, indemnisation pour le logement des troupes d'occupation chez l'habitant.

Lettre du maire au préfet, 17 mars 1873 où il rejette la pétition pour indemnisation d'habitants de Leuilly, car la réclamation est «sans preuve, sans trace de logement».

Lettre des habitants de Vaux et Saint-Marcel au maire du 5 juin 1872 par laquelle ils disent abandonner leurs indemnités pour permettre la construction d'une école de quartier.

77. Arch. com. Laon, 1 D 30, délibération du conseil municipal, 5 juin 1872.

Recettes de guerre (en F)	1870	1871
1^{ère} période antérieure au 9 septembre 1870	4 536	4 363
Remboursement des avances faites par la ville pour l'Etat français	4 536	4 363
2^e période, l'invasion	509 158	38 652
3 emprunts (2 volontaires, 1 forcé)	457 394	
Complément des indemnités allouées par les Allemands pour la nourriture des troupes en station à Laon	32 894	24 693
Recettes diverses par suite de l'invasion	17 783	13 935
Remboursement des avances pour les postes françaises	1 087	24
3^e période, l'occupation	50 931	193 411
Remboursement des dépenses de nourritures pour les troupes par le gouvernement français et par le gouvernement allemand	19 762	16 492
Remboursement des avances faites en exécution de la convention du 26 février	26 521	26 521
Vente de paille	137	
Remboursement des couchettes, chalits, poêles, rachetées aux Allemands par l'Etat	4 511	4 406
Indemnité de l'Etat pour le logement des Allemands chez l'habitant		145 992
Remboursement par l'Etat d'une partie des impôts versés aux Allemands	225 149	163 882
Remboursement des impôts payés à la préfecture allemande après le 26 février	164 409	65 730
Dons	58 365	
Part de la ville dans les 100 millions de dommages de guerre	2 375	460
Total des recettes	789 774	400 308

La ville sort du conflit avec un déficit de 146 899 F, qui est à rapprocher des 262 800 F de recettes ordinaires en 1870. L'endettement correspond à une demi-année de recettes : il semble important. C'est pourquoi le préfet Audoy autorise la municipalité de lancer un emprunt de 400 000 F et, afin de tout rembourser, à trouver des recettes en surtaxant l'octroi sur les alcools et en levant un impôt extraordinaire de 11 centimes additionnels jusqu'en 1899⁷⁸. La situation s'améliore nettement et rapidement puisqu'elle n'a besoin que de contracter un emprunt de 146 500 F à la place des 400 000 F autorisés ; en outre l'Etat, par la loi du 7 avril

⁷⁸ Arch. com. Laon, 1 D30, délibération municipale, 14 novembre 1872 et lettre du préfet du 8 juin 1972.

1873, lui attribue, en 1874, 35 500 F qui permettent de le réduire⁷⁹. La dette est ainsi limitée et remboursable aisément. L'impôt extraordinaire de 11 centimes additionnels est bientôt réduit à 2 centimes à percevoir jusqu'en 1887 seulement⁸⁰, et la 3^e et dernière annuité – 16 500 F – de l'emprunt de 146 500 F est versée en 1876 alors que la ville compte à présent 852 450 F de recettes annuelles pour 696 790 F de dépenses⁸¹ ! Les conséquences financières de la guerre ont déjà disparu.

L'action sécuritaire du conseil municipal

On conçoit que la tension est certaine, constante, entre la population laonoise et des troupes allemandes ennemis, victorieuses et très nombreuses : à un certain moment, plus de 3 600 hommes en garnison. Il faut subir leur présence, les loger, les nourrir !

Début octobre, une résistance se montre. Quelques coups de feu sont tirés par des francs-tireurs venus de la Somme, dans le bois de Mailly, entre Laval et Etouvelles, sur l'escadron de dragons mecklembourgeois. Un Allemand est blessé. Leur commandant, le colonel von Kahlden, avertit par voie d'affiches :

« Comme les habitants se sont montrés hostiles envers les troupes allemandes, j'annonce, que pour la moindre attaque ou résistance, la plus rigoureuse vengeance sera exécutée, que, pour chaque soldat allemand tué, il sera fusillé quatre Français coupables ou innocents. »

Evidemment, toutes les armes doivent être remises au maire ou au commandant⁸².

Toutes ne sont pas données et la rancœur persiste. En avril 1871, le colonel du 108^e régiment de chasseurs saxons menace le maire, mais aussi s'en remet à la justice, puisqu'il porte plainte auprès du commissaire de police, pour deux coups de feu tirés, un soir, entre Ardon et Leuilly, sur un de ses soldats en garnison en Ardon. Est-ce un attentat ? Le commissaire enquête pour en connaître les auteurs. Mais ceux-ci ont un soutien général. Il rend compte au maire que les habitants n'ont pas entendu les détonations, que, d'ailleurs, il ne peut croire à un attentat quelconque dû aux habitants, car il n'y a pas de mauvais sujets dans ce faubourg⁸³.

D'autre part, il existe déjà un certaine « bataille du rail ». Face à « des attaques criminelles répétées sur les lignes de chemin de fer », fin novem-

79. Arch. com. Laon, 1L 77 et 78, comptes administratifs de Laon de 1873 et 1874.

80. Arch. com. Laon, 1 D 31, délibération du conseil municipal, 4 juillet 1873.

81. Arch. com. Laon, 1 L 80, compte administratif de Laon de 1876.

82. Arch. com. Laon, 4H 14, incidents survenus entre la population et les troupes d'occupation, proclamation aux habitants de Laon et des villages voisins, 4 octobre 1870.

83. Arch. com. Laon, 4H 16, incidents survenus entre la population et les troupes d'occupation, lettre du commissaire de police au maire de Laon, 14 avril 1871.

bre 1870, le gouvernement allemand de Reims ordonne qu'un notable accompagne, chaque jour, dans la locomotive, le premier train vers la Fère à 3 heures et demi, vers Reims à 5 heures et demi. Il demande au maire de dresser une liste des habitants qui tiendront ce rôle. Louis Vinchon refuse de livrer ses concitoyens : « Je ne puis faire la désignation que vous me demandez. Elle n'est pas de mon droit. Elle est contraire à mes devoirs et à mes sentiments. » Il proteste contre cette forme de représailles qui impose à des citoyens la responsabilité d'actes étrangers. Il s'offre en unique victime. Son courage stimule ses collègues qui décident de le remplacer, chacun à leur tour⁸⁴.

La résistance passive est aussi manifeste. Par exemple, en juin 1871, un gendarme français n'a pas rendu les honneurs militaires à un officier allemand. L'affront est vivement ressenti. Il y a risque d'arrestation pour ceux qui, à l'avenir, ne les rendront pas⁸⁵.

La résistance la plus importante, la plus efficace pendant un temps, est l'enrôlement des hommes dans les troupes républicaines, afin de chasser l'enemi. Par ordonnance du 27 octobre, du gouverneur général allemand de Reims, le maire est contraint de dresser la liste des habitants aptes à la conscription. Les Prussiens veulent surveiller les jeunes gens, empêcher les départs clandestins, et pour cela menacent les familles d'une amende élevée, 50 F par jour. Louis Vinchon refuse de se soumettre à l'injonction et de dénoncer des familles et des jeunes qui accomplissent « leur devoir de français ». Comme il persévère dans son attitude, il est condamné à 500 F d'amende. Mais, le 5 janvier, le secrétaire général de la préfecture Siegfried réitère l'injonction par affiche, après l'arrestation d'un certain nombre de conscrits qui se rendaient au Nouvion en Thiérache pour rejoindre l'Armée du Nord, sur ordre de leurs maires. Siegfried s'en prend directement au maire de Laon :

« Il a été porté à ma connaissance que des habitants de votre commune l'ont quittée dernièrement pour se rendre dans le Nord et s'y mettre à la disposition de l'autorité française, notamment Gain Albert, Dupont Paul, Dralle Georges, Letrillart Isidore, Bretonne Ernest, Persan Alfred, Lecompte Joseph. Je vous invite à m'informer sans délai si cette dénonciation est fondée ; le fait aurait pour suite des perquisitions domiciliaires et d'autres mesures prévues. »

Vinchon a tenu bon malgré la pression exercée par le préfet Landberg qui prétend dans plusieurs lettres que le maire lui aurait promis oralement la liste. Finalement, le 1^{er} février, le préfet impose 500 F d'amende. Alors le maire donne enfin connaissance des faits à l'assemblée municipale, précisant que s'il était le

84. Arch. com. Laon, 1 D 30, délibération du conseil municipal, 28 novembre 1870, et 4H15, réquisition pour le premier train, lettre du commandement allemand au maire de Laon, 26 novembre 1870.

85. Arch. com. Laon, 4H16, incidents survenus entre la population et les troupes d'occupation, lettre au maire, 3 juin 1871.

seul menacé, il garderait le silence quelles que puissent être les conséquences personnelles. Mais la ville risque de subir des exactions. D'ailleurs, Vinchon est mandé par le commandement allemand, pendant la séance, et arrêté. Il refuse toujours de se soumettre et proteste contre cette action en période d'armistice. Les élections prévues pour l'Assemblée nationale le sauvent : il faut les préparer et il est donc libéré⁸⁶.

Hors de toute idée de résistance, quelques affaires, montrent, sans qu'il y ait usage d'armes à feu, l'atmosphère dans la ville, l'état d'esprit des Laonnois et la susceptibilité des occupants, qui sont sur le qui vive.

Edouard Tellier, de Marle, revient de Bruyères en passant par Ardon, le 23 mars 1871 au soir. Dans une auberge, pris d'ivresse, il frappe de sa canne, un autre consommateur, un chasseur saxon, Uhlig. Il est arrêté par la garde. Uhlig témoigne que Tellier crie « Vive la république », qu'il lui répondit « nix », et qu'alors Tellier lui donna un coup en le qualifiant de « canaille ». Tellier, dégrisé, affirme qu'il n'avait pas idée de frapper, qu'il y a été poussé, car Uhlig l'a pris par le poignet et, constatant son pantalon déchiré, Tellier devint furieux. Le commandant le remet très vite au maire de Laon, Louis Vinchon⁸⁷.

Plus nettement, les craintes des occupants s'observent dans la mésaventure survenue à Joseph Watier, de Vaux, le 12 octobre. Le commandant allemand traverse Athies-sous-Laon, lorsqu'il est interpellé par un homme en blouse bleue : Watier, qui fait arrêter la voiture, fait des mouvements de la main comme s'il voulait l'attaquer, croit l'officier. Saisi, le commissaire rend compte au maire, Jean-François Glatigny, que Watier n'est pas dangereux, que, ivre fréquemment, il a cru reconnaître en la personne du chauffeur un soldat qu'il a logé et lui a simplement fait signe pour rentrer à Vaux en voiture. Rentré chez lui, ayant pris peur, il a fui avec sa femme en Belgique⁸⁸.

Les craintes allemandes se dévoilent aussi lors d'un vol de cartouches par le jeune Lefort de Leuilly, 17 ans, domestique chez Rome, avoué, qui a logé des soldats. Le délit est constaté fin août 1871, le jeune homme est innocenté aussitôt : il a volé, en effet, vingt cartouches pour en ôter la poudre et faire un feu d'artifice. Un enfantillage !

Les plaintes peuvent être dans l'autre sens. La violence des occupants est certaine. Léon Chevalier est inculpé de coups contre des soldats allemands, et il est arrêté depuis trois jours. Or, les témoignages indiquent qu'il n'est coupable de rien, qu'il a été enlevé à son domicile, et battu au poste allemand. Le commissaire de police demande au procureur de la république d'intervenir pour sa libération⁸⁹.

86. Arch. com. Laon, 1 D 30, délibération du conseil municipal, 2 février 1871.

87. Arch. com. Laon, 4H 16, incidents survenus entre la population et les troupes d'occupation, lettre du commandant du 108^e régiment de chasseurs saxons au maire de Laon, 26 mars 1871.

88. Arch. com. Laon, 4H 16, incidents survenus entre la population et les troupes d'occupation, rapport du commissaire au maire, 17 octobre 1871.

89. Arch. com. Laon, 4H 16, incidents survenus entre la population et les troupes d'occupation, rapport du commissaire au maire, 26 avril 1871.

Plus grave, deux soldats allemands ont attaqué, à 21 heures 30, un soir d'août 1871, sur les promenades, la famille Prévost et ont « haché à coups de sabre » le père de famille. Pourquoi ? Le préfet lui-même porte plainte auprès du commandant et du Grand Quartier général à Compiègne⁹⁰.

Pendant la guerre de 1870-1871, Laon a été donc occupé pendant près de 14 mois par les troupes allemandes. Facile vainqueurs, elles ont pu être exigeantes financièrement, ont réclamé capricieusement des indemnités de guerre élevées, et ont procédé à des réquisitions abusives. Répartir chez les habitants quelque 800 à 1000 soldats ennemis, voire même 2500 à 3000 de mars à juin 1871, les loger et les nourrir, n'a pu se faire sans heurts. Le maire a pris courageusement des risques ; des conseillers municipaux se sont activés. On comprend que, le 24 octobre 1871, l'arrivée de soldats français destinés à rester à Laon – à nouveau ville-caserne – ait été accueillie avec joie. Une libération !

Pourtant le bilan n'est pas catastrophique. L'Etat français a aussitôt compensé les pertes. Pas de problème de ravitaillement. Laon a vite retrouvé une vie normale. Les violences n'ont pas été excessives. L'occupation de 1870-1871 n'a rien à voir avec celle de 1914-1918.

Claude CARÈME

90. Arch. com. Laon, 4H 16, incidents survenus entre la population et les troupes d'occupation, lettre du commissaire de police au maire, 14 août 1871.

